

Zeitschrift: Le messenger suisse de Paris : organe d'information de la Colonie suisse
Herausgeber: Le messenger suisse de Paris
Band: 1 (1955)
Heft: 1

Artikel: Limite d'âge et délais d'adhésion à l'assurance-vieillesse et survivants facultative
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-847307>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

chargés de cadeaux et de sucreries, après avoir bien ri et s'être bien amusés au spectacle de variétés qui précédait la distribution.

Nos chers vieillards de l'Asile Suisse de Saint-Mandé eurent aussi leur joyeux Noël Réunis dans la salle à manger, entourés par leurs familles, leurs amis et les dirigeants de l'œuvre, ils écoutèrent de la belle musique, des chants par l'Harmonie Suisse, de bonnes paroles et regurent de gentils cadeaux. Fête extrêmement émouvante et que nos chers compatriotes ont infiniment appréciée. Un exquis goûter en commun où la bonne humeur ne cessa de se manifester clôtura la fête à laquelle nos chers vieux de Saint-Mandé furent très sensibles. Ils remercient toutes les personnes présentes et leurs dirigeants pour le plaisir et les bons moments qu'ils leur ont procurés.

Foule innombrable le soir de la Saint Sylvestre au Cercle commercial suisse où nos compatriotes en famille et avec des amis très chers, attendirent de compagnie la fin de l'année 1954 et le commencement de la nouvelle année. Pour tromper l'attente « et tirer minuit », le comité des fêtes du Cercle avait organisé un concert et des numéros de variétés d'une très haute valeur artistique et qui furent accueillis avec des applaudissements très nourris et chaleureux. A minuit les toasts, les embrassades, les vœux d'usage s'échangèrent très nombreux entre les présents à la fête qui ne quittèrent la salle qu'aux premières lueurs du matin du 1^{er} janvier 1955, et toujours en échangeant des vœux de bonheur, de santé et prospérité.

Nous signalons aussi la renaissance du Groupe des Scouts suisses de Paris qui, au cours des diverses manifestations de la colonie, en plus de leurs services, ont présenté des scènes de la vie des éclaireurs et des sketches très gais et amusants bien enlevés par les jeunes artistes du groupe. Nous voudrions attirer l'attention des parents sur l'activité du Groupe de nos Eclaireurs et les incitons à y inscrire leurs enfants, filles et garçons.

Au cours d'une manifestation qui eut lieu récemment à notre Légation, l'Association de l'Hôpital suisse de Paris a reçu de la part des organisateurs de « La Chaîne du bonheur », l'émission bien connue de Radio Lausanne, un chèque de 150.000 francs suisses. Cette généreuse contribution à une œuvre impatientement attendue par toute la colonie helvétique de Paris permet d'espérer le début des travaux effectifs pour un avenir prochain. Les travaux de préparation sont très avancés et une nouvelle conception des plans a permis de prévoir un hôpital qui disposera, au lieu des 60 lits prévus, de 90 lits et comprendra aussi une maternité. On a aussi fait un calcul approximatif pour établir l'éventuelle dépense journalière pour les malades soignés à l'hôpital.

Compte tenu de l'hébergement gratuit des indigents, cette dépense se montera, pour un service de premier ordre comportant tout ce que peut offrir la technique hospitalière moderne, à 2.700 francs la journée-malade. Nous ne saurions assez insister auprès de nos lecteurs sur l'importance que revêt la réalisation de cet hôpital, où les malades de nationalité suisse seront reçus et soignés avec un maximum de soins et d'hygiène. Nous invitons encore une fois nos compatriotes à verser leur obole en faveur de cette œuvre.

Au cours d'une émouvante cérémonie, la Société helvétique de Bienfaisance a distribué plus de 250 colis à nos compatriotes indigents. Elle a également pensé aux Suisses indigents hospitalisés à Paris et en banlieue. En félicitant l'Helvétique et son jeune président M. Matthey, rappelons que ce groupement s'est occupé en 1954 de près de 500 cas en versant des secours mensuels de maladie, de chauffage, de loyer, en procurant des vêtements, etc. Nous encourageons les Suisses de Paris à s'inscrire comme membres de l'association et à participer à sa belle et généreuse activité. Son siège est 13, rue Hallé, Paris (14^e).

Chers compatriotes, faites-nous connaître les événements de votre vie familiale, pour que nous en fassions part sous une rubrique spéciale dans le *Message*. Adressez votre correspondance à la rédaction.

Le Secrétariat social des Suissesses à Paris, 13, rue Hallé, Paris (14^e). Tél. : GOB 13-93, communique :

Il est recommandé aux jeunes Suissesses désireuses de se rendre dans la capitale française pour y travailler au pair, d'en informer le Secrétariat social (Mlle A. Picot), qui est en mesure de leur fournir tous renseignements utiles sur les conditions de travail et d'existence à Paris.

LIMITE D'AGE ET DELAIS D'ADHESION A L'ASSURANCE-VIEILLESSE ET SURVIVANTS FACULTATIVE

— Selon la loi fédérale sur l'A.V.S., les Suisses à l'étranger peuvent adhérer à l'Assurance facultative jusqu'à l'accomplissement de leur 30^e année. La déclaration d'adhésion doit toutefois être déposée au plus tard dans un délai ne dépassant pas le 31^e anniversaire du candidat.

D'autre part, l'adhésion à l'assurance a effet dès le premier jour du semestre civil qui suit celui au cours duquel la demande a été déposée.

— Les Suisses ayant transféré leur domicile de Suisse à l'étranger peuvent, quel que soit leur âge, déclarer leur adhésion à l'A.V.S. facultative au plus tard dans un délai d'un an à partir du moment où ils n'ont plus été assujettis à l'assurance obligatoire.

— Les Suissesses à l'étranger devenues veuves ou ayant divorcé peuvent déclarer leur adhésion à l'assurance facultative, même après leur 30^e année, à condition toutefois de le faire dans un délai d'un an à partir du veuvage ou du divorce.

— Les Suisses et Suissesses résidant à l'étranger qui ont acquis la nationalité suisses par décision de l'autorité peuvent déclarer leur adhésion à l'assurance facultative même s'ils ont déjà accompli leur 30^e année. Ils doivent alors le faire dans un délai d'une année dès la décision rendue en matière de nationalité.

— Les Suissesses à l'étranger qui étaient assurées à titre obligatoire ou facultatif immédiatement avant la conclusion de leur mariage et qui désirent continuer l'assurance facultative peuvent, pour autant que leur mari n'est pas déjà lui-même assuré facultativement, déclarer leur adhésion à l'assurance dans un délai d'un an depuis leur mariage, même si elles ont dépassé la 30^e année.

Pour tous autres renseignements, le bureau de l'A.V.S. de la Légation de Suisse à Paris, 142, rue de Grenelle, se tient volontiers à la disposition des intéressés.

Arts et Lettres (suite)

Nous signalons :

Robert SCHMID. — *Conseils pour les jeunes*, 12 hors-texte en couleurs de Jean Léger.

L'auteur désire avant tout donner quelques conseils aux jeunes. En plus le lecteur trouvera dans ce livre des poèmes, des recettes utiles pour conserver la santé et devenir centenaire, une vingtaine de chansons populaires suisses et françaises (paroles et musique), etc. Les souscriptions (minimum 1.000 fr.) seront versées intégralement à l'Hôpital Suisse et l'Hôpital Villemin (souscr. au Cercle commercial suisse, 10, rue des Messageries, Paris (10^e), C.C.P. 1342.23. Mentionner « Souscription Hôpital »).

Georges PIROUÉ. — *Par les chemins de Marcel Proust* (Editions La Baconnière).

Rappels que Flore Wend a reçu de l'Académie du disque un prix pour son enregistrement des mélodies de Claude Debussy.

Frédéric Dubois vient de publier aux Editions Dehresse, sous le titre *La part du feu*, des poèmes contenant notamment de belles évocations des paysages romands.

Jean-Claude Piguet publie aux Editions de Minuit un roman : *Les Gitans*.

On annonce la parution prochaine chez Juillard d'un nouveau roman de Jacques Chenevière, *Le Bouquet de la Mariée*, ainsi que le premier roman de Pernette Chaponnière.

PHOTO-CINE

Signalons à nos lecteurs le film suisse *Heidi* qui passe encore dans quelques cinémas de Paris et banlieue. S'il ne l'ont pas déjà admiré qu'ils ne manquent pas d'aller voir cette bande qui présente de magnifiques images de notre pays.

Nous avons le ferme espoir de vous présenter dans un proche avenir, au cours d'une de nos manifestations, le magnifique film de moyen métrage et en couleur *Terre Valaisanne* de notre compatriote M. Roland Muller, cinéaste à Sierre. Ce film qui a remporté cet été à Cannes le prix du meilleur film d'amateur en couleurs, est des plus remarquables.

SUCHARD OR CE CHOCOLAT EST INCOMPARABLE

N'oubliez pas l'abonnement

DIAD

Emulsion d'huile d'amandes douces dans l'eau de rose, équilibrée au taux d'acidité de la peau saine. Démaquillant parfait, recommandé pour les épidermes délicats. - Sans eau, sans savon

— — — Nettoie intégralement votre peau Maintient votre peau en bonne santé — — —

LABORATOIRES BONETTI FRÈRES, 14, Rue Vavin, PARIS-6^e - BELLINZONA (Suisse)

DIADERMINE

Crème médicale de beauté non parfumée. Grasse ou sèche, votre peau devient normale. Soir et matin sur votre visage, vos mains, appliquez la crème Diadermine.

Entreprise Générale de Peinture

Tél. : Elysées 79-16

MIROITERIE DÉCORATION

F. MONA

ENCADREMENTS VITRERIE

38, rue François-1^{er}, Paris-8^e